

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT  
RCA19 22002**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté le règlement suivant lors de sa séance ordinaire du 11 mars 2019 :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE BRUITRESPECT, LE CIVISME ET LA  
PROPRETÉ (RCA11 22005) AFIN DE RÉGLEMENTER L'UTILISATION DES  
SOUFFLEURS-ASPIRATEURS**

Ce règlement entre en vigueur au jour de la publication du présent avis. Il est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 12 mars 2019

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Daphné Claude